

ZAC Geneste (APP 7):

Pourquoi 60 logements (au +) seraient implantés sur une surface pouvant, au maximum, en contenir 30? (cela, même si on implante à la fois des pavillons et des immeubles)

- Pour les logements qui se trouveraient côté Est: Servitude de vue immédiate avec les maisons et jardins situés côté Ouest de la Résidence "Belle Ferme"

- Circulation supplémentaire interne, vu que l'accès se fait par la rue de la Geneste elle-même desservant une future maison médicale et en cul de sac au niveau du Haras.

DB